

Prévention des endommagements des réseaux lors des travaux

Présentation et mise en œuvre du Guide Technique des travaux

(Fascicule n°2 du guide d'application à la réglementation)

Assemblée générale Observatoire national DT-DICT
11/05/2017

Charles-Henri TAVEL
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Unité départementale de Paris

Présent
pour
l'avenir



Les inspections de chantiers de la DRIEE

41 contrôles sur des chantiers en Île-de-France

98 non-conformités

dont 10 ont fait l'objet d'une proposition de sanction contre 92 non conformités
dont 7 propositions de sanction en 2015

Typologie des propositions de sanction :

- R. 554-35-4 (Absence d'investigations complémentaires et de clauses relatives aux arrêts de travaux dans les marchés)
- R. 554-35-6 (Réponse non conforme à DT ou à DICT)
- R. 554-35-8 (Non maintien du marquage - piquetage)
- R. 554-35-10 (Absence de l'ensemble des récépissés de DICT)
- R. 554-35-10 (Non-respect des prescriptions du GUIDE TECHNIQUE – Terrassement par pelle mécanique dans la zone d'incertitude du branchement gaz)

Marquage – piquetage des réseaux



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Rappel des obligations

Marquage – piquetage des réseaux

- **Marquage-piquetage :**
 - ✓ respect d'un code couleur – **NF 70 003 – I**
 - ✓ **compte-rendu** de marquage-piquetage

Nature des réseaux	Couleur du marquage
Électricité BT, HTA ou HTB et éclairage	Rouge
Gaz combustible (transport ou distribution) et Hydrocarbures	Jaune
Produits chimiques	Orange
Eau potable	Bleu
Assainissement et Pluvial	Marron
Chauffage et Climatisation	Violet
Télécommunications	Vert
Feux tricolores et Signalisation routière	Blanc
Zone d'emprise multi-réseaux	Rose

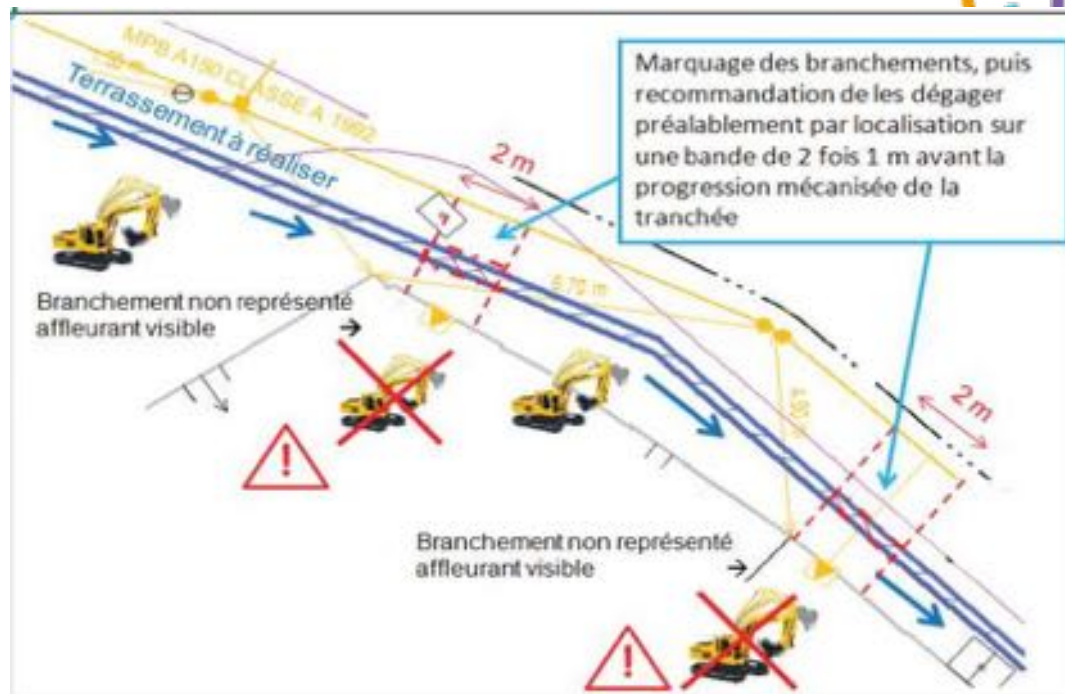
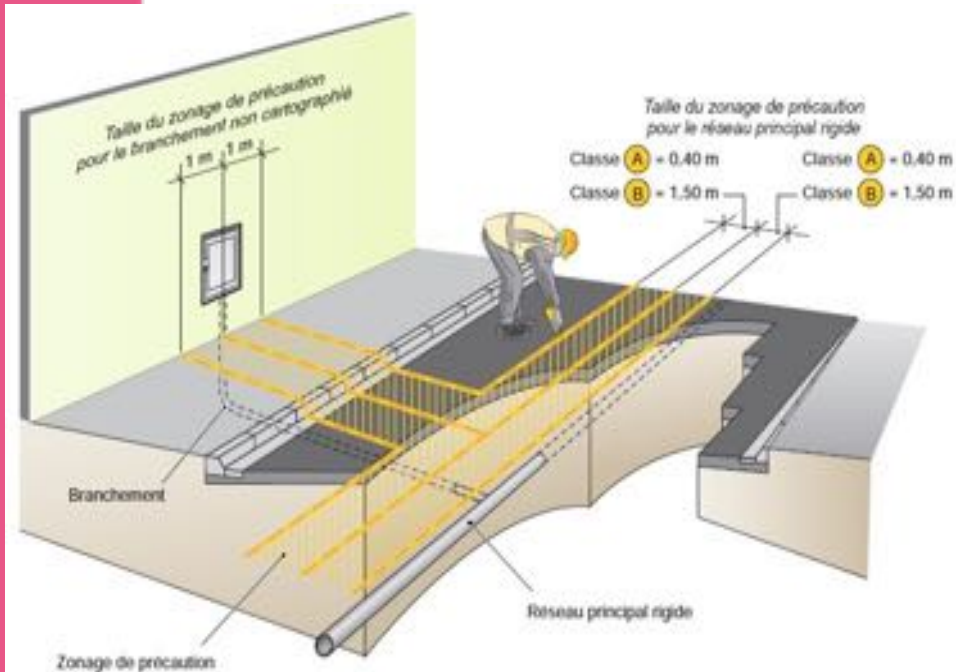


Dégagement de branchements gaz pourvus d'affleurants visibles



Rappel des obligations

Dégagement de branchements gaz pourvus d'affleurants visibles



Guide Technique des travaux :

- ✓ application de techniques appropriées dans les zones de présence probable des réseaux
- ✓ Fiche n° RX-DBG

Terrassement à l'aplomb d'un ouvrage visible



Réseau ENEDIS
Réseau sensible

Réseau Éclairage public
Réseau sensible

Rappel des obligations

Travaux à proximité d'ouvrages devenus visibles

Prescription

- éviter de travailler avec l'engin à l'aplomb du réseau ;
- utiliser uniquement des outils en bon état pour garantir la précision de guidage de l'outil ;
- travailler par passes successives de faible épaisseur ;
- ne pas utiliser l'outil comme bras de levier et le réseau comme appui ;
- faire attention aux éléments pouvant faire levier sur le réseau ;
- en cas d'anomalie, suspendre le travail et informer le maître d'ouvrage qui sera responsable de la reprise du travail ;
- éviter tout arrachage des protections, toute perforation, rupture, déformations, éraflures, griffures aux ouvrages (*y compris à leurs revêtements et organes connexes*) ;
- préserver les protections cathodiques, les prises de terre ou tout autre accessoire d'ouvrages ;
- en cas d'endommagement ou de suspicion d'endommagement de l'ouvrage, prévenir le maître d'ouvrage et l'exploitant ;
- protéger du rayonnement solaire les réseaux électriques et leurs éléments de jonction rendus visibles, faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus.

Guide Technique des travaux :

- ✓ application de techniques appropriées dans les zones de présence probable des réseaux
- ✓ Fiche n° TX-TER3

Merci de votre attention



DRIEE IDF – 10, rue Crillon – 75194 PARIS CEDEX 04
Tél : 01.71.28.45.00

<http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>

